



## COMITE DE REFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE

### DE LA SEINE-MARITIME

Association loi de 1901

www.creal76.fr ; creal76@creal76.fr

Président du CREAL 76 : Jean-Michel SAHUT

02 35 37 48 60 ; jmf.sahut@wanadoo.fr

434, quai Hilaire Tertre 76940 La Mailleraye-sur-Seine

### **Message aux laïques rassemblés le 4 juin à Beaupréau-en-Mauges pour que vive l'École publique**

*La laïcité semble être devenue le souci de tous ceux et celles qui gouvernent ou aspirent à le faire. Pour beaucoup de ces néo-laïques, la laïcité paraît plutôt conçue comme un rappel permanent et sélectif à un règlement intérieur de la vie publique qu'à un engagement dynamique à la fraternité républicaine et à l'égalité sociale. Si les professions de foi laïques ne manquent pas, les actions et les réalisations laïques pour renforcer ce principe politique de mixité sociale, d'égalité et de concorde sont plus rares.*

Pourtant, plus d'un siècle après les lois scolaires de Ferry et de Goblet suivies par la loi de Séparation des Églises et de l'État, l'accomplissement de cet engagement n'est toujours pas achevé. On pense ici, bien sûr, aux départements d'Alsace-Moselle. Mais votre engagement pour permettre à la jeunesse des Mauges d'accéder à l'enseignement public montre que ce ne sont pas les seuls territoires de France qui échappent à la règle commune, comme abandonnés à leur passé, laissés à la gouvernance complice des notables et de l'Église.

Le CRÉAL-76 salue l'obstination des militant-e-s de l'École publique qui sur ce territoire ont arraché au fil de longues mobilisations la mise en place des différents maillons de l'École laïque. Ainsi dans cet ancien canton de Beaupréau, l'enseignement privé catholique avait l'exclusivité de l'enseignement secondaire : deux collèges privés, un lycée d'enseignement général, un lycée d'enseignement professionnel. Un Conseil régional de gauche a pu mettre fin à ce monopole en ouvrant un lycée public à Beaupréau. Reste le chaînon manquant, le collège, pour que de la maternelle à la terminale, soit assurée la continuité du service public d'éducation. Le Conseil départemental s'y refuse bien que les critères les plus exigeants qu'il avait lui-même fixés pour la création du collège public soient satisfaits.

Le recours auprès du ministère de l'Éducation nationale a pu un moment laisser espérer un dénouement positif à la demande des 7000 signataires d'une pétition exigeant l'ouverture d'un collège public à Beaupréau. Espoir vite déçu, la ministre s'en remettant au Conseil départemental. C'est le chat qui se mord la queue, situation ubuesque montrant la perversité de la loi Debré qui a instauré le dualisme scolaire sur financements publics : l'enseignement catholique peut aisément créer des antennes d'établissements existants pour concurrencer l'enseignement public alors que l'enseignement public doit se soumettre au bon vouloir d'une collectivité territoriale.

Il est vrai que depuis quelques années les ministres de l'Éducation nationale ne manquent pas de rappeler que « l'école catholique c'est aussi l'école de la République » comme a pu le dire en 2005 Gilles de Robien (ci-devant vicomte) jamais depuis démenti par ses successeurs. Formule à peine déformée par Benoît Hamon dans une circulaire parlant de « notre école républicaine, tant publique que privée... ». Et que penser de l'invitation par Vincent Peillon des responsables de l'enseignement catholique pour participer à la réflexion sur la refondation de l'École de la République alors que (officiellement) prestataires de service sous contrat, ils n'ont pas vocation à en définir les orientations. Et on dit que ce sont les enfants qui n'ont plus de repères !

**L'action de votre Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges rappelle que la laïcité est un combat de chaque jour, que l'Église catholique n'a pas abandonné sa volonté de maintenir ici, reconquérir ailleurs, son autorité sur le système éducatif.**

**L'action de votre collectif est de ce point de vue un salutaire rappel à l'ordre pour ceux qui nous enjoignent de ne rien faire qui puisse rallumer la guerre scolaire alors que les cléricaux n'ont jamais cessé de la mener en sourdine et engrangent régulièrement des reconnaissances nouvelles et des financements nouveaux comme l'a montré l'épisode de la loi Carle.**

**L'action de votre Collectif doit montrer la voie pour un rassemblement militant à l'échelon local comme au niveau national des organisations et associations laïques.**